



Motocycliste Police Municipale

2 jours

Objectif stratégique :

Pratiquer la conduite d'une motocyclette en toute sécurité afin d'exécuter les missions dédiées à la Police Municipale.

Objectifs pédagogiques :

Objectif 1 : Approfondir les connaissances théoriques des cadres réglementaires de la pratique de la conduite d'une motocyclette et acquérir les connaissances réglementaires concernant la conduite d'une motocyclette en solo ou en binôme.

Objectif 2 : Développer sa capacité de pilotage en solo et en binôme

Objectif 3 : Développer sa capacité d'organisation d'une mission et sa réalisation

Objectif 4 : Développer sa capacité de communication interpersonnelle dans le cadre d'une mission

Objectif opérationnel :

A l'issue de la formation, les participants seront capables de :

- Développer une maîtrise la plus efficiente possible de sa motocyclette afin d'exécuter les missions générales de la Police Municipale en toute sécurité (en atteignant le niveau « sensibilisation » de la formation)

Prérequis :

Les apprenants doivent être titulaires du Permis A – A2.

Certificat médical de non contre-indication à la conduite motocycliste

Public :

Motocyclistes de Police Municipale

Méthodes mobilisées :

Apport théorique et exercices pratiques

Profil du formateur :

Stéphane VALKE, 30 années d'expérience moto, diplômé CQP guide et initiateur moto, quad, titre de motocycliste professionnel au RNCP.

Modalités d'évaluation/sanction de la formation :

Test de positionnement à l'entrée en formation

Test final avec grille critériée des compétences à acquérir

Remise d'un certificat de réussite de formation

Programme :

Objectif 1 : Approfondir les connaissances théoriques des cadres réglementaires de la pratique de la conduite d'une motocyclette et acquérir les connaissances réglementaires concernant la conduite d'une motocyclette en solo ou en binôme.

1.1 les cadres légaux et réglementaires de la Police Municipale.

- 1.1.1 cadres légaux
- 1.1.2 cadres réglementaires
- 1.1.3 code de déontologie
- 1.1.4 charte de qualité

1.2 les missions d'un motocycliste de la PM: définitions

Objectif 2 : Développer sa capacité de pilotage en solo et en binôme

2.1 améliorer sa capacité à piloter une motocyclette dans toutes conditions météorologiques et sur tous terrains

2.1.1 en perte d'adhérence = appuis sur les repose pieds

2.2 acquérir les techniques générales de la conduite professionnelle en solo et en binôme

2.3 appliquer les techniques de la conduite professionnelle en solo et en binôme aux missions spécifiques Police Municipale

2.3.1 Techniques d'intervention sur les différentes missions de Police.

2.4 Technique de pilotage avec la gestuelle armée

Objectif 3 : Développer sa capacité d'organisation d'une mission de Police Municipale et sa réalisation

3.1 Savoir prendre en compte la mission et anticiper l'action

3.1.2 étudier les itinéraires possibles

3.1.3 effectuer les reconnaissances nécessaires

3.2 Sensibilisation à la préparation des matériels et à la mise en œuvre de ceux-ci

Objectif 4 : Développer sa capacité de communication interpersonnelle dans le cadre d'une mission

4.1 développer ses connaissances sur la communication interpersonnelle

Organisation

Durée : 2 journées

Lieu : sites sur demande

Délais d'accès : 1 mois

Inscription

Contact : Stéphane VALKE – 07.89.25.87.12 – contact@ads2p.com

Tarif : sur devis

Pour les personnes en situation de handicap, nous vous invitons à contacter notre référent handicap à l'adresse suivante : contact@ads2p.com